Parcours de Morale – Agir chrétien  CIF

3 juin 2025 Romain Drouaud

**Construire la paix dans un monde en conflit**

*Introduction*: pacifisme, guerre juste, apathie, guerre sainte ?

**1. pacifisme et non-violence**

*GS* 78: « 1. La paix n’est pas une pure absence de guerre et elle ne se borne pas seulement à assurer l’équilibre de forces adverses […] la paix n’est jamais chose acquise une fois pour toutes, mais sans cesse à construire […]

4. C’est pourquoi, accomplissant la vérité dans la charité (*Ep* 4, 15), tous les chrétiens sont appelés avec insistance à se joindre aux hommes véritablement pacifiques pour implorer et instaurer la paix.

5. Poussés par le même esprit, nous ne pouvons pas ne pas louer ceux qui, renonçant à l’action violente pour la sauvegarde des droits, recourent à des moyens de défense qui, par ailleurs, sont à la portée même des plus faibles, pourvu que cela puisse se faire sans nuire aux droits et aux devoirs des autres ou de la communauté. »

*JM* 68 : « Il est absolument nécessaire que les différends entre nations ne soient pas résolus par la guerre, mais que soient trouvés d'autres moyens conformes à la nature humaine ; que soit favorisée en outre l'action non-violente et que chaque nation reconnaisse légalement l'objection de conscience et lui donne un statut ».

Jean-Paul II, *Discours aux jeunes de Maseru* (Lesotho), 15 septembre 1988 : « Certains peuvent vous dire que le choix de la non-violence est une acceptation passive des situations d'injustice. (...) Rien n'est plus loin de la vérité. Il n'y a rien de passif dans la non-violence quand elle est dictée par l'amour. Cela n'a rien à voir avec l'indifférence. C'est une recherche active à "être vainqueur du mal par le bien", ce à quoi saint Paul nous incite ».

*CA* 23 : « Apparemment, l’ordre européen issu de la Deuxième Guerre mondiale et consacré par les Accords de Yalta ne pouvait être ébranlé que par une autre guerre. Et pourtant, il s’est trouvé dépassé par l’action non violente d’hommes qui, alors qu’ils avaient toujours refusé de céder au pouvoir de la force, ont su trouver dans chaque cas la manière efficace de rendre témoignage à la vérité. Cela a désarmé l’adversaire, car la violence a toujours besoin de se légitimer par le mensonge, de se donner l’air, même si c’est faux, de défendre un droit ou de répondre à une menace d’autrui. Encore une fois, nous rendons grâce à Dieu qui a soutenu le cœur des hommes au temps de la difficile épreuve, et nous prions pour qu’un tel exemple serve en d’autres lieux et en d’autres circonstances. Puissent les hommes apprendre à lutter sans violence pour la justice, en renonçant à la lutte des classes dans les controverses internes et à la guerre dans les controverses internationales ! »

**2. La doctrine de la « guerre juste »**

« Que la décision de recourir aux armes soit parfois ‘‘juste’’ et parfois non n’est pas une idée spécifiquement chrétienne : argumentée par Aristote et Cicéron, on la retrouve, de nos jours, chez la plupart des penseurs non chrétiens traitant de ces questions (notamment l’américain Michael Walzer et la française Monique Canto-Sperber). Mais ce sont les auteurs chrétiens, d’Augustin à Vitoria, en passant par Thomas d’Aquin et plusieurs autres, qui ont développé la réflexion systématique à laquelle renvoie l’expression ‘’doctrine de la guerre juste’’. Elle consiste en un ensemble de critères pour juger, d’une part dans quels cas il est moralement permis de recourir aux armes (*jus ad bellum*), d’autre part quelles limites on doit respecter dans cet usage des armes (*jus in bello*). En se sécularisant peu à peu depuis le XVIème siècle, cette réflexion a nourri l'élaboration du Droit international de la guerre. Pour autant, les questions que se posent les moralistes catholiques ne sont pas seulement d’ordre juridique (le recours aux armes est-il légal ou non ?) mais surtout éthiques (un tel recours est-il moralement ‘’juste’’ ou non ?). Pour eux, la conformité d’une décision avec le Droit international est certes un point très important à prendre en compte dans le discernement éthique, mais il n’est pas décisif : il peut arriver qu’une telle décision, prise par un pouvoir légitime et conforme au Droit dans son état actuel, ne réponde pas aux critères permettant de la juger moralement juste et qu’inversement on puisse juger légitime un recours aux armes non autorisé par le Droit international. La perspective de l’éthique catholique sur ce point est celle qu’on trouve déjà chez Thomas d’Aquin : ‘‘est-ce toujours péché de faire la guerre ?’’ (*Summa Theologiae*, IIa-IIae, q. 40, art. 1.) »

Christian Mellon, « Guerre », *Doctrine Sociale Catholique*, 2021.

« Si la morale chrétienne jugeait que la guerre est toujours coupable, lorsque dans l’Evangile, des soldats demandent un conseil pour leur salut, on aurait dû leur répondre de jeter les armes et d’abandonner complètement l’armée. Or, on leur a dit (Lc 3, 14), ‘‘Ne brutalisez personne, contentez-vous de votre solde’’. Leur prescrire de se contenter de leur solde ne leur interdit pas de combattre »

Saint Augustin, *Lettres* 138, 2 (PL 33.531)

**2.1. Critères du *Jus ad bellum***

* + 1. La juste cause

*GS* 79, 4. « La guerre, assurément, n’a pas disparu de l’horizon humain. Et aussi longtemps que le risque de guerre subsistera, qu’il n’y aura pas d’autorité internationale compétente et disposant de forces suffisantes, on ne saurait dénier aux gouvernements, une fois épuisées toutes les possibilités de règlement pacifique, le droit de légitime défense. Les chefs d’État et ceux qui partagent les responsabilités des affaires publiques ont donc le devoir d’assurer la sauvegarde des peuples dont ils ont la charge, en ne traitant pas à la légère des questions aussi sérieuses. Mais faire la guerre pour la juste défense des peuples est une chose, vouloir imposer son empire à d’autres nations en est une autre. La puissance des armes ne légitime pas tout usage de cette force à des fins politiques ou militaires. Et ce n’est pas parce que la guerre est malheureusement engagée que tout devient, par le fait même, licite entre parties adverses ».

*PP* 31 « On le sait pourtant : l’insurrection révolutionnaire – sauf le cas de tyrannie évidente et prolongée qui porterait gravement atteinte aux droits fondamentaux de la personne et nuirait dangereusement au bien commun du pays – engendre de nouvelles injustices, introduit de nouveaux déséquilibres et provoque de nouvelles ruines. On ne saurait combattre un mal réel au prix d’un plus grand malheur. »

Jean-Paul II, *Documentation catholique*, n° 2066, 1993, p. 157 « Une fois que toutes les possibilités offertes par les négociations diplomatiques, les processus prévus par les conventions et organisations internationales, ont été mis en œuvre, et que, malgré cela, des populations sont en train de succomber sous les coups d’un injuste agresseur, les États n’ont plus le ‘‘droit à l’indifférence’’. Il semble bien que leur devoir soit de désarmer cet agresseur, si tous les autres moyens se sont avérés inefficaces. […] Les principes de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans leurs affaires internes - qui gardent toute leur valeur - ne sauraient toutefois constituer un paravent derrière lequel on pourrait torturer et assassiner ».

Conférence des Evêques d’Allemagne, *Documentation catholique*, 2003, p. 207 : « Le droit à l’autodéfense présuppose la menace d’une attaque réelle et imminente, et non le seul et simple risque d’une attaque potentielle ».

* + 1. Ultime recours
		2. Proportionnalité

Pie XII, *Documentation catholique*, 1953, col 1413 : « Lorsque les dommages entraînés par la guerre ne sont pas comparables à ceux de l’"injustice tolérée", on peut avoir l'obligation de "subir l’injustice" »

Jean-Paul II, *Discours aux ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège*, 12 janvier 1991 [à propos de la première guerre du Golfe] : « [la guerre serait] particulièrement meurtrière, sans compter ses conséquences écologiques, politiques, économiques et stratégiques. […] le recours à la force pour une cause juste n’est admissible que si celui-ci est proportionnel au résultat que l’on veut obtenir et en soupesant bien les conséquences de l’action militaire ».

* + 1. Autorité légitime

*PT* 137. « De nos jours, le bien commun universel pose des problèmes de dimensions mondiales. Ils ne peuvent être résolus que par une autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d’action prennent eux aussi des dimensions mondiales, et qui puisse exercer son action sur toute l’étendue de la terre. C’est donc l’ordre moral lui-même qui exige la constitution d’une autorité publique de compétence universelle. »

*CV* 7 : « Face au développement irrésistible de l’interdépendance mondiale, et alors que nous sommes en présence d’une récession également mondiale, l’urgence de la réforme de l’Organisation des Nations unies comme celle de l’architecture économique et financière internationale en vue de donner une réalité concrète au concept de famille des Nations, trouve un large écho. […] Pour le gouvernement de l’économie mondiale, pour assainir les économies frappées par la crise, pour prévenir son aggravation et de plus grands déséquilibres, pour procéder à un souhaitable désarmement intégral, pour arriver à la sécurité alimentaire et à la paix, pour assurer la protection de l’environnement et pour réguler les flux migratoires, il est urgent que soit mise en place une véritable Autorité politique mondiale telle qu’elle a déjà été esquissée par mon Prédécesseur, le bienheureux Jean XXIII. Une telle Autorité devra être réglée par le droit, se conformer de manière cohérente aux principes de subsidiarité et de solidarité, être ordonnée à la réalisation du bien commun s’engager pour la promotion d’un authentique développement humain intégral qui s’inspire des valeurs de l’amour et de la vérité. Cette Autorité devra en outre être reconnue par tous, jouir d’un pouvoir effectif pour assurer à chacun la sécurité, le respect de la justice et des droits. Elle devra évidemment posséder la faculté de faire respecter ses décisions par les différentes parties, ainsi que les mesures coordonnées adoptées par les divers forums internationaux ».

* + 1. Espérance de succès

Justice et Paix-France, « Dossier de réflexion sur les interventions militaires extérieures », *Documents-Épiscopat*, 8 mai 2000, p. 10 : « L’évaluation éthique doit tenir compte du “succès prévisible” des opérations. Ce n’est pas du cynisme. Le vieil adage “à l’impossible nul n’est tenu” n’est pas seulement de la Realpolitik, c’est aussi un principe éthique. Le mépriser, ce serait propager une idée dangereuse : il faudrait toujours faire quelque chose “pour le principe”, même dans les cas où le rapport des forces en présence laisse prévoir qu’il n’existe aucune chance de soustraire les victimes à leurs bourreaux par la force armée »

* 1. **Critères du *Jus in bello***
		1. Le principe de discrimination

*GS* 80, 1. « Le progrès de l’armement scientifique accroît démesurément l’horreur et la perversion de la guerre. Les actes belliqueux, lorsqu’on emploie de telles armes, peuvent en effet causer d’énormes destructions, faites sans discrimination, qui du coup vont très au-delà des limites d’une légitime défense. »

*GS* 80, 4. « Tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes entières ou de vastes régions avec leurs habitants est un crime contre Dieu et contre l’homme lui-même, qui doit être condamné fermement et sans hésitation ».

Conférence des Evêques des Etats-Unis, « Le défi de la paix», *Documentation catholique*, 1983, p 732 : « On ne peut raisonnablement considérer comme combattants des catégories entières d’êtres humains comme les écoliers, les personnes hospitalisées, les personnes âgées, les malades, les ouvriers de l’industrie produisant des articles non directement liés à des fins militaires, les agriculteurs et bien d’autres »

* + 1. Principe de légitimation ou de limitation ?

« L’Eglise, sans abandonner ses vieux critères, en propose désormais une application si stricte que deviennent rarissimes les cas où un recours aux armes satisfait à tous ces critères. Dans le couple légitimation/limitation, dont on peut dire qu’il constitue la structure de la doctrine, l’accent est désormais mis très fortement sur le pôle limitation. Une conscience chrétienne ne peut ‘‘légitimer’’ une activité aussi contraire à l’Evangile que si cette légitimation n’est accordée que dans les circonstances très exceptionnelles que définit le *Jus ad bellum*. L’histoire enseigne que l’équilibrage de la légitimation par la limitation, s’il était bien présent dans les textes de la doctrine, a été en fait peu respecté : la doctrine de la ‘‘guerre juste’’ a beaucoup servi à légitimer les guerres voulues par les ‘‘princes’’ (puis par les « autorités légitimes »), fort peu à les interdire ou à les limiter. S’il n’y avait eu, dans l’aire culturelle marquée par le christianisme pendant15 siècles, que des guerres déclenchées en respectant tous les critères de la doctrine, combien y en aurait-il eu ? Fort peu sans doute. L’‘‘esprit nouveau’’ voulu par le Concile consiste donc à donner au pôle *limitation* la nette prééminence qu’il aurait toujours dû avoir sur le pôle *légitimation*. Les critères classiques, loin d’être récusés, sont au contraire redécouverts et actualisés pour qu’on ne puisse plus présenter comme ‘‘justes’’ que les guerres répondant strictement aux critères du *Jus ad bellum* et du *Jus in bello*, c’est-à-dire très peu, pour ne pas dire aucune ».

Christian Mellon, « Guerre », *Doctrine Sociale Catholique*, 2021.

**2.3. Vers l’éradication de la guerre**

GS *82*, 1. « Il est donc clair que nous devons tendre à préparer de toutes nos forces ce moment où, de l’assentiment général des nations, toute guerre pourra être absolument interdite. Ce qui assurément, requiert l’institution d’une autorité publique universelle, reconnue par tous, qui jouisse d’une puissance efficace, susceptible d’assurer à tous la sécurité, le respect de la justice et la garantie des droits. »

*FT* 258. « C’est ainsi qu’on fait facilement le choix de la guerre sous couvert de toutes sortes de raisons, supposées humanitaires, défensives, ou préventives, même en recourant à la manipulation de l’information. De fait, ces dernières décennies, toutes les guerres ont été prétendument “justifiées”. *Le Catéchisme de l’Église catholique* parle de la possibilité d’une légitime *défense* par la force militaire, qui suppose qu’on démontre que sont remplies certaines ‘‘conditions rigoureuses de légitimité morale’’. Mais on tombe facilement dans une interprétation trop large de ce droit éventuel. On veut ainsi justifier indument même des attaques ‘‘préventives’’ ou des actions guerrières qui difficilement n’entraînent pas ‘‘des maux et des désordres plus graves que le mal à éliminer’’. Le problème, c’est que depuis le développement des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, sans oublier les possibilités énormes et croissantes qu’offrent les nouvelles technologies, la guerre a acquis un pouvoir destructif incontrôlé qui affecte beaucoup de victimes civiles innocentes. Incontestablement, ‘‘jamais l’humanité n’a eu autant de pouvoir sur elle-même et rien ne garantit qu’elle s’en servira toujours bien’’. Nous ne pouvons donc plus penser à la guerre comme une solution, du fait que les risques seront probablement toujours plus grands que l’utilité hypothétique qu’on lui attribue. Face à cette réalité, il est très difficile aujourd’hui de défendre les critères rationnels, mûris en d’autres temps, pour parler d’une possible “guerre juste”. Jamais plus la guerre ! »

*FT* 261. « Toute guerre laisse le monde pire que dans l’état où elle l’a trouvé. La guerre est toujours un échec de la politique et de l’humanité, une capitulation honteuse, une déroute devant les forces du mal. N’en restons pas aux discussions théoriques, touchons les blessures, palpons la chair des personnes affectées. Retournons contempler les nombreux civils massacrés, considérés comme des “dommages collatéraux”. Interrogeons les victimes. Prêtons attention aux réfugiés, à ceux qui souffrent des radiations atomiques ou des attaques chimiques, aux femmes qui ont perdu leurs enfants, à ces enfants mutilés ou privés de leur jeunesse. Prêtons attention à la vérité de ces victimes de la violence, regardons la réalité avec leurs yeux et écoutons leurs récits le cœur ouvert. Nous pourrons ainsi reconnaître l’abîme de mal qui se trouve au cœur de la guerre, et nous ne serons pas perturbés d’être traités de naïfs pour avoir fait le choix de la paix. »

1. **La voie de la non-violence dans un monde en guerre**
	1. **« Faisons de la non-violence active notre style de vie »**

*Cf.* annexe 1 : Message du Pape François pour la 50ème Journée Mondiale de la Paix, 1er janvier 2017

*Dilexit nos* 22 : « C’est pourquoi, en voyant comment les nouvelles guerres se succèdent avec la complicité, la tolérance ou l’indifférence d’autres pays, ou de simples luttes de pouvoir autour d’intérêts partisans, nous sommes en droit de penser que la société mondiale est en train de perdre son cœur. Il suffit de regarder et d’écouter les femmes âgées – de différentes parties en conflit – qui sont prisonnières de ces affrontements dévastateurs. Il est déchirant de les voir pleurer leurs petits-enfants assassinés ou de les entendre souhaiter leur propre mort parce qu’elles ont perdu la maison dans laquelle elles ont toujours vécu. Elles, qui ont été souvent des modèles de force et d’endurance au cours de vies difficiles et sacrifiées, parviennent aujourd’hui à la dernière étape de leur existence et ne reçoivent pas la paix méritée, mais de l’angoisse, de la peur et de l’indignation. Rejeter la responsabilité sur les autres ne résout pas ce drame honteux. Voir des grands-mères pleurer sans que cela nous soit intolérable est le signe d’un monde sans cœur. »

* 1. **Cas de la guerre en Ukraine**

Pape François :

« Je crois que les plus forts sont ceux qui voient la situation, pensent aux gens et ont le courage de hisser le drapeau blanc et de négocier ». (24 février 2024)

« Négocier est un mot courageux. Quand vous voyez que vous êtes vaincu, que les choses ne marchent pas, ayez le courage de négocier ». (9 mars 2024)

Léon XIV :

« Je mettrai tout en œuvre pour que cette paix se répande. Le Saint-Siège est disponible pour que les ennemis se rencontrent et se regardent dans les yeux, pour que les peuples retrouvent l’espérance et la dignité qui leur reviennent, la dignité de la paix. Les peuples veulent la paix et, la main sur le cœur, je dis aux responsables des peuples : rencontrons-nous, dialoguons, négocions ! La guerre n’est jamais inévitable, les armes peuvent et doivent se taire, car elles ne résolvent pas les problèmes, elles les aggravent ; ce sont ceux qui sèment la paix qui passeront à la postérité, pas ceux qui font des victimes ; les autres ne sont pas d’abord des ennemis, mais des êtres humains : pas des méchants à haïr, mais des personnes avec qui parler. Fuyons les visions manichéennes typiques des récits violents qui divisent le monde entre bons et méchants. » (14 mai 2025)

***Pour aller plus loin :*** Bernard Bourdin, « Ce que le christianisme peut dire de la paix. Enjeu théologico-politique de la guerre russo-ukrainienne », Etudes, décembre 2024, n°4321, pp. 81-91.

***Annexe 1***

**« La non-violence : style d’une politique pour la paix »**

*Message du Pape François pour la 50ème Journée Mondiale de la Paix, 1er janvier 2017*

1. Au début de cette nouvelle année, je présente mes vœux sincères de paix aux peuples et aux nations du monde, aux Chefs d’État et de Gouvernement, ainsi qu’aux responsables des communautés religieuses et des diverses expressions de la société civile. Je souhaite la paix à chaque homme, à chaque femme ainsi qu’à chaque enfant et je prie pour que l’image et la ressemblance de Dieu dans chaque personne nous permettent de nous reconnaître mutuellement comme des dons sacrés dotés d’une immense dignité. Surtout dans les situations de conflit, respectons cette « dignité la plus profonde » et faisons de la non-violence active notre style de vie.

Voilà le Message pour la 50ème Journée Mondiale de la Paix. Dans le premier, le bienheureux Pape Paul VI s’est adressé à tous les peuples, non seulement aux catholiques, par des paroles sans équivoque : « Finalement [a] émergé d'une manière très claire le fait que la paix était l'unique et vraie ligne du progrès humain (et non les tensions des nationalismes ambitieux, non les conquêtes violentes, non les répressions créatrices d'un faux ordre civil) ». Il mettait en garde contre le « péril de croire que les controverses internationales ne peuvent se résoudre par les voies de la raison, à savoir par des pourparlers fondés sur le droit, la justice et l'équité, mais seulement au moyen des forces qui sèment la terreur et le meurtre ». Au contraire, en citant *Pacem in terris* de son prédécesseur saint Jean XXIII, il exaltait « le sens et l'amour de la paix, fondée sur la vérité, sur la justice, sur la liberté, sur l'amour ». L’actualité de ces paroles, qui aujourd’hui ne sont pas moins importantes et pressantes qu’il y a cinquante ans, est frappante.

À cette occasion, je souhaite m’arrêter sur la *non-violence* comme style d’une politique de paix et je demande à Dieu de nous aider tous à puiser à la non-violence dans les profondeurs de nos sentiments et de nos valeurs personnelles. Que ce soient la charité et la non-violence qui guident la manière dont nous nous traitons les uns les autres dans les relations interpersonnelles, dans les relations sociales et dans les relations internationales. Lorsqu’elles savent résister à la tentation de la vengeance, les victimes de la violence peuvent être les protagonistes les plus crédibles de processus non-violents de construction de la paix. Depuis le niveau local et quotidien jusqu’à celui de l’ordre mondial, puisse la non-violence devenir le style caractéristique de nos décisions, de nos relations, de nos actions, de la politique sous toutes ses formes !

*Un monde en morceaux*

2. Le siècle dernier a été ravagé par deux guerres mondiales meurtrières ; il a connu la menace de la guerre nucléaire et un grand nombre d’autres conflits, tandis qu’aujourd’hui, malheureusement, nous sommes aux prises avec une terrible guerre mondiale par morceaux. Il n’est pas facile de savoir si le monde est actuellement plus ou moins violent qu’il l’a été hier, ni si les moyens de communication modernes et la mobilité qui caractérise notre époque nous rendent conscients de la violence ou plus habitués à elle.

De toute façon, cette violence qui s’exerce par ‘‘morceaux’’, de manières et à des niveaux différents, provoque d’énormes souffrances dont nous sommes bien conscients : guerres dans différents pays et continents ; terrorisme, criminalité et attaques armées imprévisibles ; les abus subis par les migrants et par les victimes de la traite ; la dévastation de l’environnement. À quelle fin ? La violence permet-elle d’atteindre des objectifs de valeur durable ? Tout ce qu’elle obtient n’est-ce pas plutôt de déchaîner des représailles et des spirales de conflits mortels qui ne profitent qu’à un petit nombre de ‘‘seigneurs de la guerre’’ ?

La violence n’est pas le remède pour notre monde en morceaux. Répondre à la violence par la violence conduit, dans la meilleure des hypothèses, à des migrations forcées et à d’effroyables souffrances, puisque d’importantes quantités de ressources sont destinées à des fins militaires et soustraites aux exigences quotidiennes des jeunes, des familles en difficulté, des personnes âgées, des malades, de la grande majorité des habitants du monde. Dans le pire des cas, elle peut conduire à la mort, physique et spirituelle, de beaucoup, voire de tous.

*La Bonne Nouvelle*

3. Jésus aussi a vécu en des temps de violence. Il a enseigné que le vrai champ de bataille, sur lequel s’affrontent la violence et la paix, est le cœur de l’homme : « C’est du dedans, du cœur de l’homme, que sortent les pensées perverses » (*Mc* 7, 21). Mais le message du Christ, face à cette réalité, offre la réponse radicalement positive : il a prêché inlassablement l’amour inconditionnel de Dieu qui accueille et pardonne et il a enseigné à ses disciples à aimer les ennemis (cf. *Mt 5*, 44) et à tendre l’autre joue (cf. *Mt*5, 39). Lorsqu’il a empêché ceux qui accusaient la femme adultère de la lapider (cf. *Jn* 8, 1-11) et lorsque, la nuit d’avant sa mort, il a dit à Pierre de remettre son épée au fourreau (cf. *Mt* 26, 52), Jésus a tracé la voie de la non-violence, qu’il a parcourue jusqu’au bout, jusqu’à la croix, par laquelle il a réalisé la paix et détruit l’inimitié (cf. *Ep* 2, 14-16). C’est pourquoi, celui qui accueille la Bonne Nouvelle de Jésus sait reconnaître la violence qu’il porte en lui-même et se laisse guérir par la miséricorde de Dieu, en devenant ainsi, à son tour, un instrument de réconciliation, selon l’exhortation de saint François d’Assise : « La paix que vos bouches annoncent, ayez-la plus encore en vos cœurs ».

Être aujourd’hui de vrais disciples de Jésus signifie adhérer également à sa proposition de non-violence. Comme l’a affirmé mon prédécesseur Benoît XVI, elle « est réaliste, car elle tient compte du fait que dans le monde il règne *trop* de violence, *trop*d'injustice, et que par conséquent, on ne peut surmonter cette situation qu'en lui opposant *un supplément* d'amour, *un supplément* de bonté. Ce ‘‘*supplément*’’ vient de Dieu ». Et il ajoutait avec une grande force : « Pour les chrétiens, la non-violence n'est pas un simple comportement tactique, mais bien une manière d'être de la personne, l'attitude de celui qui *est tellement convaincu de l'amour de Dieu et de sa puissance*, qu'il n'a pas peur d'affronter le mal avec les seules armes de l'amour et de la vérité. L'amour de l'ennemi constitue le noyau de la ‘‘révolution chrétienne’’ ». Justement, l’évangile du *aimez vos ennemis* (cf. *Lc*6, 27) est considéré comme «la *magna charta* de la non-violence chrétienne » ; il ne consiste pas « à se résigner au mal […] mais à répondre au mal par le bien (cf. *Rm* 12, 17-21), en brisant ainsi la chaîne de l'injustice ».

*Plus puissante que la violence*

4. La non-violence est parfois comprise dans le sens de capitulation, de désengagement et de passivité, mais en réalité il n’en est pas ainsi. Lorsque Mère Térésa a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1979, elle a livré clairement son message de non-violence active : « Dans notre famille, nous n’avons pas besoin de bombes et d’armes, de détruire pour apporter la paix, mais uniquement d’être ensemble, de nous aimer les uns les autres […]. Et nous pourrons vaincre tout le mal qu’il y a dans le monde ». Car, la force des armes est trompeuse. « Tandis que les trafiquants d’armes font leur travail, il y a les pauvres artisans de paix qui, seulement pour aider une personne, une autre, puis une autre, puis une autre, donnent leur vie » ; pour ces artisans de paix, Mère Térésa est « un symbole, une icône de notre temps ». En septembre dernier, j’ai eu la grande joie de la proclamer sainte. J’ai loué sa disponibilité envers tous par « l’accueil et la défense de la vie humaine, de la vie dans le sein maternel [et] de la vie abandonnée et rejetée. […] Elle s’est penchée sur les personnes abattues qu’on laisse mourir au bord des routes, en reconnaissant la dignité que Dieu leur a donnée ; elle a fait entendre sa voix aux puissants de la terre, afin qu’ils reconnaissent leurs fautes face aux crimes – face aux crimes - de la pauvreté qu’ils ont créée eux-mêmes ». En réponse, sa mission – et en cela, elle représente des milliers, voire des millions de personnes – est d’aller à la rencontre des victimes avec générosité et dévouement, en touchant et en pansant tout corps blessé, en guérissant toute vie brisée.

La non-violence pratiquée avec détermination et cohérence a donné des résultats impressionnants. Les succès obtenus par le Mahatma Gandhi et Khan Abdul Ghaffar Khan dans la libération de l’Inde, et par Martin Luther King Jr contre la discrimination raciale ne seront jamais oubliés. Les femmes, en particulier, sont souvent des leaders de non-violence, comme par exemple, Leymah Gbowee et des milliers de femmes libériennes, qui ont organisé des rencontres de prière et une protestation non-violente (*pray-ins*) obtenant des négociations de haut niveau pour la fin de la deuxième grande guerre civile au Libéria.

Nous ne pouvons pas non plus oublier la décennie historique qui s’est conclue par la chute des régimes communistes en Europe. Les communautés chrétiennes ont apporté leur contribution par la prière insistante et l’action courageuse. Le ministère et le magistère de saint Jean-Paul II ont exercé une influence particulière. En réfléchissant sur les événements de 1989 dans l’Encyclique *Centesimus annus* (1991), mon prédécesseur soulignait qu’un changement historique dans la vie des peuples, des nations et des États se réalise « par une lutte pacifique, qui [utilise] les seules armes de la vérité et de la justice ». Ce parcours de transition politique vers la paix a été rendu possible en partie « par l'action non violente d'hommes qui, alors qu'ils avaient toujours refusé de céder au pouvoir de la force, ont su trouver dans chaque cas la manière efficace de rendre témoignage à la vérité ». Et il concluait : « Puissent les hommes apprendre à lutter sans violence pour la justice, en renonçant à la lutte des classes dans les controverses internes et à la guerre dans les controverses internationales ».

L’Église s’est engagée pour la réalisation de stratégies non-violentes de promotion de la paix dans beaucoup de pays, en sollicitant même les acteurs les plus violents dans des efforts pour construire une paix juste et durable.

Cet engagement en faveur des victimes de l’injustice et de la violence n’est pas un patrimoine exclusif de l’Église catholique, mais est propre à de nombreuses traditions religieuses pour lesquelles « la compassion et la non-violence sont essentielles et indiquent la voie de la vie ». Je le réaffirme avec force : « Aucune religion n’est terroriste ». La violence est une profanation du nom de Dieu. Ne nous lassons jamais de le répéter : « Jamais le nom de Dieu ne peut justifier la violence. Seule la paix est sainte. Seule la paix est sainte, pas la guerre ! ».

*La racine domestique d’une politique non-violente*

5. Si l’origine dont émane la violence est le cœur des hommes, il est alors fondamental de parcourir le sentier de la non-violence en premier lieu à l’intérieur de la famille. C’est une composante de cette joie de l’amour que j’ai présentée, en mars dernier, dans l’Exhortation apostolique *Amoris laetitia*, en conclusion de deux ans de réflexion de la part de l’Église sur le mariage et la famille. La famille est le creuset indispensable dans lequel époux, parents et enfants, frères et sœurs apprennent à communiquer et à prendre soin les uns des autres de manière désintéressée, et où les frictions, voire les conflits doivent être surmontés non pas par la force, mais par le dialogue, le respect, la recherche du bien de l’autre, la miséricorde et le pardon. De l’intérieur de la famille, la joie de l’amour se propage dans le monde et rayonne dans toute la société. D’autre part, une éthique de fraternité et de coexistence pacifique entre les personnes et entre les peuples ne peut se fonder sur la logique de la peur, de la violence et de la fermeture, mais sur la responsabilité, sur le respect et sur le dialogue sincère. En ce sens, j’adresse un appel en faveur du désarmement, ainsi que de la prohibition et de l’abolition des armes nucléaires : la dissuasion nucléaire et la menace de la destruction réciproque assurée ne peuvent pas fonder ce genre d’éthique. Avec la même urgence, je supplie que cessent la violence domestique et les abus envers les femmes et les enfants.

Le Jubilé de la Miséricorde, conclu en novembre dernier, a été une invitation à regarder dans les profondeurs de notre cœur et à y laisser entrer la miséricorde de Dieu. L’année jubilaire nous a fait prendre conscience du grand nombre et de la grande variété des personnes et des groupes sociaux qui sont traités avec indifférence, sont victimes d’injustice et subissent la violence. Ils font partie de notre ‘‘famille’’, ils sont nos frères et nos sœurs. C’est pourquoi les politiques de non-violence doivent commencer entre les murs de la maison pour se diffuser ensuite dans l’entière famille humaine. « L’exemple de sainte Thérèse de Lisieux nous invite à pratiquer la petite voie de l’amour, à ne pas perdre l’occasion d’un mot aimable, d’un sourire, de n’importe quel petit geste qui sème paix et amitié. Une écologie intégrale est aussi faite de simples gestes quotidiens par lesquels nous rompons la logique de la violence, de l’exploitation, de l’égoïsme. ».

*Mon invitation*

6. La construction de la paix au moyen de la non-violence active est un élément nécessaire et cohérent avec les efforts permanents de l’Église pour limiter l’utilisation de la force par les normes morales, par sa participation aux travaux des institutions internationales et grâce à la contribution compétente de nombreux chrétiens à l’élaboration de la législation à tous les niveaux. Jésus lui-même nous offre un ‘‘manuel’’ de cette stratégie de construction de la paix dans le Discours sur la montagne. Les huit béatitudes (cf. *Mt* 5, 3-10) tracent le profil de la personne que nous pouvons qualifier d’heureuse, de bonne et d’authentique. Heureux les doux – dit Jésus –, les miséricordieux, les artisans de paix, les cœurs purs, ceux qui ont faim et soif de justice.

C’est aussi un programme et un défi pour les leaders politiques et religieux, pour les responsables des institutions internationales et pour les dirigeants des entreprises et des media du monde entier : appliquer les Béatitudes dans leur manière d’exercer leurs responsabilités propres. Un défi à construire la société, la communauté ou l’entreprise dont ils sont responsables avec le style des artisans de paix ; à faire preuve de miséricorde en refusant de rejeter les personnes, d’endommager l’environnement et de vouloir vaincre à tout prix. Cela demande la disponibilité « [à] supporter le conflit, [à] le résoudre et [à] le transformer en un maillon d’un nouveau processus ». Œuvrer de cette façon signifie choisir la solidarité comme style pour écrire l’histoire et construire l’amitié sociale. La non-violence active est une manière de montrer que l’unité est vraiment plus puissante et plus féconde que le conflit. Tout dans le monde est intimement lié. Certes, il peut arriver que les différences créent des frictions : affrontons-les de manière constructive et non-violente, de façon que « les tensions, et les oppositions [puissent] atteindre une unité multiforme, unité qui engendre une nouvelle vie », en conservant « les précieuses potentialités des polarités en opposition ».

J’assure que l’Église catholique accompagnera toute tentative de construction de la paix, y compris par la non-violence active et créative. Le 1er janvier 2017 naît le nouveau Dicastère pour le Service du Développement humain intégral, qui aidera l’Église à promouvoir de manière toujours plus efficace les « biens incommensurables de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création » et de la sollicitude envers les migrants, « les personnes dans le besoin, les malades et les exclus, les personnes marginalisées et les victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles, les détenus, les chômeurs et les victimes de toute forme d’esclavage et de torture ». Chaque action dans cette direction, aussi modeste soit-elle, contribue à construire un monde libéré de la violence, premier pas vers la justice et la paix.

*En conclusion*

7. Conformément à la tradition, je signe ce Message le 8 décembre, fête de l’Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Marie est la Reine de la Paix. À la naissance de son Fils, les anges glorifiaient Dieu et souhaitaient paix sur la terre aux hommes et aux femmes de bonne volonté (cf. *Lc* 2, 14). Demandons à la Vierge d’être notre guide.

« Tous nous désirons la paix ; beaucoup de personnes la construisent chaque jour par de petits gestes ; nombreux sont ceux qui souffrent et supportent patiemment les efforts de beaucoup de tentatives pour la construire ». En 2017, engageons-nous, par la prière et par l’action, à devenir des personnes qui ont banni de leur cœur, de leurs paroles et de leurs gestes, la violence, et à construire des communautés non-violentes, qui prennent soin de la maison commune. « Rien n’est impossible si nous nous adressons à Dieu dans la prière. Tous nous pouvons être des artisans de paix ».

***Annexe 2***

**Ukraine, « guerre juste » et légitime défense**

*Chronique d’Isabelle de Gaulmyn, rédactrice en chef – La Croix, 10 mars 2022*

Difficile de se contenter de « prier pour la paix », en attendant que les armes cessent. Ou encore de renvoyer les parties dos à dos dans toutes les situations de conflit qui se présentent. Ce qui se passe en Ukraine oblige les chrétiens à préciser leur vision éthique des conflits armés, d’autant plus que les deux camps se réclament d’une même confession chrétienne, à savoir l’orthodoxie.

Lorsqu’il a publié son encyclique *Fratelli tutti*, le pape François a voulu condamner définitivement l’expression de *« guerre juste »*, qui permettait à l’Église de légitimer un certain nombre d’engagements armés depuis… saint Thomas d’Aquin, le grand théologien qui a réfléchi à ce concept. De fait, accoler au substantif « guerre » l’adjectif « juste », qui évoque quelque chose de positif, posait problème. Et historiquement, cette notion de « guerre juste » a permis de justifier nombre de croisades ou de guerres de conquête. Or, quelle qu’elle soit, la guerre est un mal. Depuis un siècle, notamment avec le concile Vatican II, la doctrine catholique s’est ainsi efforcée de limiter les cas de légitimation des conflits.

**Recours aux armes justifié ?**

Pour autant, n’existe-t-il pas des situations où le recours aux armes est justifié ? Peut-on simplement renvoyer la *« guerre juste »* aux oubliettes de l’histoire ? N’est-ce pas faire preuve de naïveté ? La tradition éthique a élaboré au fil des siècles toute une série de critères permettant de justifier une action militaire. *« Il est très difficile aujourd’hui de défendre les critères rationnels, mûris en d’autres temps, pour parler d’une possible guerre juste »*, écrit pourtant le pape dans l’encyclique. Difficile, oui. Mais pas impossible… Notamment dans un monde où la violence, elle, n’a pas disparu.

Face à Poutine, il serait absurde d’expliquer aux Ukrainiens qu’ils ne doivent pas se défendre militairement. Il est des cas où la « légitime défense », notion importante de droit international, s’impose. Certes, dans un conflit, il n’est pas toujours évident de savoir qui a pris l’initiative de la guerre. Pour autant, dans le cas de l’Ukraine, c’est assez évident. L’agresseur est la Russie de Poutine, et il ne faut pas se laisser berner par un discours paranoïaque qui voudrait faire croire le contraire. Même si l’histoire et une série d’humiliations successives (en tout cas vécues comme telles par la Russie) peuvent expliquer en partie ce que nous vivons aujourd’hui. Expliquer, mais non justifier…

**Désarmer l’agresseur**

Il est vrai que l’Évangile s’efforce de bannir la violence. On connaît tous le fameux : *« Si quelqu’un te gifle sur la joue droite, tends-lui encore l’autre »*(Matthieu, 5-38). Mais l’Évangile exige-t-il que l’on reste passif face à l’agression d’un tiers ? Par exemple, si le bon Samaritain était arrivé quelques minutes avant sur le lieu de l’agression, aurait-il laissé les bandits rouer de coups l’homme qu’il a ensuite secouru ? Ne serait-il pas intervenu ? Désarmer l’agresseur est une exigence éthique.

Nier que cela n’exige pas aussi parfois des moyens militaires serait faire preuve d’une grande naïveté. Et aussi d’un manque de charité. Car si l’impératif de la non-violence court dans tout l’Évangile, l’obligation de la charité reste bien ce qui prime. La non-assistance à une personne en danger, agressée, menacée dans sa vie, doit aussi entrer en ligne de compte. Concrètement, on ne peut « absolutiser », dans certaines situations, le recours à la non-violence. Tant que le mal existera, il y aura toujours des cas où la résistance militaire est nécessaire. La paix est un combat qui a parfois besoin des armes.

***Annexe 3***

**Gaza, Ukraine : « Existe-t-il une guerre juste ? »**

*Tribune de Sophie de Mijolla-Mellor, psychanalyste et philosophe – La Croix, 5 août 2024*

Existe-t-il une « guerre juste » ?Le droit distingue d’une part les modalités du combat, soit ses règles internes, et d’autre part la légitimité des motifs belliqueux. Or, si l’on peut s’accorder pour dire qu’une guerre est toujours injuste en raison du malheur qu’elle déchaîne à l’encontre des individus qui s’y trouvent contraints, en revanche la quasi-totalité des guerres civiles ou internationales et des révolutions se mènent en vue d’une meilleure justice.

C’est du moins c’est ce qu’affirment les gouvernants qui en décident et ce qu’espèrent les combattants qui y risquent leur vie. Reste à savoir dans cette perspective où la guerre porte en elle sa propre visée s’il y a place pour un jugement moral qui aurait une valeur objective supérieure, différente de celui qui peut être porté individuellement sur les combattants, leur courage et leur abnégation.

**Une guerre juste ?**

D’où vient la guerre ? La cessation des conflits n’offre le plus souvent qu’une figure momentanée maintenue par la vigilance armée. Par ailleurs, les conflagrations constituent une figure tout aussi momentanée destinée à accoucher la société d’une nouvelle structure pacifiée pour un temps, c’est-à-dire tant que l’équilibre des concessions mutuelles sur lequel se fonde la stabilité est conservé.

Interrogé sur les conditions de possibilité d’une guerre « juste », Sigmund Freud répondait prudemment : « Quand les hommes sont poussés à la guerre, toute une série de motifs peuvent en eux y répondre favorablement, nobles et triviaux, ceux qu’on proclame bien haut et d’autres qu’on passe sous silence. »

Michael Walzer dans la période qui suivit l’engagement américain au Vietnam n’hésita pas à l’inverse à affirmer que toute guerre est juste lorsqu’elle correspond à une situation de légitime défense et que tout gouvernement se doit de justifier le combat qu’il engage, qu’il soit l’agresseur ou l’agressé, comme un juste combat. Cette légitimation a une finalité purement pratique car les soldats ne supporteraient ni de tuer ni de risquer de l’être s’ils ne considéraient pas qu’ils le font pour un motif équitable. Il va donc falloir trouver des critères « objectifs » pour dire si une guerre est juste ou non.

**Un mobile politique**

Est-ce que les modalités de la guerre, la spécification des cibles qui différencie la guerre du massacre est un critère suffisant ? Il semble clair que le massacre est injuste mais ce n’est pas si simple car il peut cependant être « justifié » indirectement par la nécessité du retour à la paix par exemple en terrifiant les populations civiles d’un pays occupé et en les amenant à se désolidariser de l’action guerrière de leur gouvernement. Clausewitz affirme que la guerre n’a pas de limites par elle-même. Pour Walzer, à l’inverse, les guerres justes sont des guerres de conservation dont le principe serait le retour à l’état antérieur.

En fait, il existe deux types de mobiles guerriers auxquels on peut poser la question de la valeur morale des mobiles qui la sous-tendent : la croisade idéologique d’une part et d’autre part, la guerre pour mettre fin à la guerre. La notion d’agression subie comme critère de la guerre juste est relative dans la mesure où une agression répond la plupart du temps à une autre plus ancienne.

Il est donc bien difficile de pouvoir démêler sur le plan moral un critère moral applicable au cas concret de guerres, même si la justice apparaît toujours comme le motif indispensable mis en avant pour toute guerre des deux côtés des belligérants. Dans la réalité cependant, le vrai mobile des guerres est avant tout politique selon la distinction établie par Carl Schmitt entre « ami » et « ennemi » et il n’a que peu à voir avec les justifications historiques ou affectives proposées.

**Une logique économique**

Si l’on considère que les besoins vitaux humains aujourd’hui seraient satisfaits sans qu’on ait eu besoin pour cela d’entrer en conflit avec son voisin, on s’accordera à trouver que le mobile économique de la guerre, qu’il s’agisse de revendiquer un territoire habitable ou le contrôle de l’énergie dans une région, renvoie à un autre motif. Celui-ci est d’abord d’ordre identitaire, puisqu’il s’agit toujours d’avoir et donc d’être plus que quelqu’un d’autre, de le soumettre, de l’exploiter à son profit ou, à l’inverse, de l’empêcher d’agir ainsi.

Ce type de guerre en principe trouve une fin avec la victoire momentanée de l’un des deux camps et le traité de paix qui règle les conditions du partage. La guerre, s’arrête en fait lorsque son coût apparaît à l’un des belligérants supérieurs aux bénéfices qu’il peut en attendre. Aussi la réalité n’est-elle ni la guerre ni la paix mais un entre-deux.

Nous sommes en présence d’innombrables conflits qui se préparent dans le monde de manière plus ou moins silencieuse. S’il s’agit de puissances de force analogue, les belligérants sont prêts à sacrifier une partie de leurs richesses pour en gagner d’autres. La guerre ne vise pas la mort de l’autre et certainement pas la leur. S’il s’agit de puissances de niveau inégal, la guerre va de toute manière s’étendre par le jeu des alliances défensives. Ce n’est donc pas la morale mais la pesée de l’intérêt bien compris qui limite le combat soit le principe de proportionnalité selon lequel le coût en vies humaines ne doit pas être supérieur à la valeur des buts à atteindre.

Certes, la situation de combat ne peut qu’éveiller en l’individu une pulsionnalité agressive que la civilisation et l’éducation ont eu bien du mal à refouler. Le retour aux critères moraux de la vie civile après-guerre n’en est rendu que plus difficile et le risque est grand de la « brutalisation » de la société comme l’a nommé Georges Mosse. Car, tant qu’on ne s’est pas assuré par la maîtrise qu’il n’en est rien, le désir de guerre, qu’elle se mène au moyen des armes ou avec celui en apparence plus pacifique de la lutte économique, est par essence illimité.

Aujourd’hui, la Charte des Nations unies a interdit le recours à la force et imposé le respect de l’intégrité et de la souveraineté territoriale des États à la seule exception de la légitime défense et souligné que ce droit doit rester proportionnel à l’attaque. Dispositif malheureusement le plus souvent rendu inefficace par le veto de l’une des puissances concernées, lors des débats du Conseil de Sécurité.

***Annexe 4***

**Guerre : « Pour faire la paix, il faut apprendre à pardonner »**

*Tribune de Bernard Bourdin, philosophe politique, professeur de théologie politique – La Croix, 11 mars 2025*

Le monde dans lequel nous vivons est dominé par des passions négatives qui donnent le sentiment que la paix est devenue une ambition utopique. Mais il est aussi contre-productif de la rechercher à n’importe quelle condition. Pour qu’elle soit juste, une paix authentique doit prendre en considération une réflexion anthropologique, éthique et politique impliquant la reconnaissance réciproque d’un espace de sécurité. Mais la paix a aussi une dimension spirituelle qui joue un rôle déterminant pour une paix juste.

Une question doit toutefois être posée : comment se fait-il que l’existence des conflits et des guerres apparaisse bien plus « naturelle » que la paix ? La réponse est dans la lutte pour la reconnaissance. Celle-ci constitue un véritable « moteur » de l’histoire humaine. C’est pourquoi ce n’est donc pas d’abord par le biais éthique qu’il faut se demander comment une paix juste puisse être possible. C’est plutôt en amont, c’est-à-dire du côté d’un constat anthropologique.

Les peuples aspirant légitimement à la reconnaissance, c’est à cette condition qu’une paix sera juste. Si celle-ci n’est pas satisfaite, les germes d’un conflit demeurent inéluctablement présents. Les potentialités belliqueuses des États peuvent dès lors se réveiller à tout moment. C’est très exactement le cas dans le conflit qui oppose la Russie à l’Ukraine et dans celui qui oppose Israël à la Palestine.

**Les guerres d’agression sont un langage**

Les guerres, et celles-ci notamment, sont l’expression topique de la lutte pour la reconnaissance, aussi bien du côté de l’agresseur que de l’agressé. Chercher à « moraliser » la guerre par une exhortation à la paix est par conséquent vain. Au risque de me faire l’avocat du diable, l’agresseur a ses raisons que l’agressé ou ceux qui prennent fait et cause pour lui devraient s’efforcer d’analyser. Non qu’une guerre d’agression soit la solution, mais elle est un langage, comme toute autre forme de violence.

Prenons l’exemple de la France et de l’Allemagne. En 1871, la France fut humiliée et ce fut au tour de l’Allemagne en 1918, puis de la France en 1940 et enfin de l’Allemagne en 1945. Agresseur comme agressé étaient pris dans l’engrenage de la reconnaissance des territoires perdus et ce faisant de la blessure du « moi » national. Ce qui prouve que les paix instaurées en 1871 et 1918 n’étaient pas justes. C’était la paix du « vainqueur » qui nourrit toujours le ressentiment du vaincu en maintenant la lutte pour la reconnaissance : l’Alsace-Moselle pour la France et la perte d’importants territoires à l’ouest et à l’est pour l’Allemagne (qui a permis la renaissance de la Pologne en 1918).

Ce type de paix, qui n’est en réalité que la fin d’une guerre, n’ouvre pas véritablement une époque nouvelle dans les relations interétatiques. Le nazisme s’est nourri de ce ressentiment en mettant au centre de son idéologie la tristement célèbre doctrine de l’espace vital. La lutte pour la reconnaissance, légitime en elle-même, a ainsi succombé à la démesure !

**La ressource spirituelle du pardon**

La paix des vainqueurs ne peut donc instaurer une paix juste en entretenant le ressentiment et la dimension revancharde de la lutte pour la reconnaissance. C’est ici que peut intervenir la ressource spirituelle pour une paix juste, non pour en appeler à un pacifisme irresponsable qui nierait la dimension humaine (anthropologique) de la lutte pour la reconnaissance. Mais ressource spirituelle qui permet de surmonter son mécanisme pervers.

Cette ressource se résume par un mot : le pardon. Dans *Condition de l’homme moderne*, la philosophe Hannah Arendt déplore que l’enseignement évangélique du pardon se soit réduit à une doctrine spirituelle. Selon elle, cette réduction a conduit à oublier que Jésus a délivré un véritable message politique au sens le plus noble du terme. Il n’y a pas de relations nouvelles possibles entre les peuples et les États sans le pardon.

À nouveau, la France et l’Allemagne constituent un exemple topique qui a mis un terme au cycle infernal « guerre et paix ». Bien qu’il n’y ait eu de cérémonie officielle du pardon, après 1945, les deux « ennemis héréditaires » n’avaient plus d’autres choix que de transformer la lutte pour la reconnaissance en un rapport juste à l’espace pour chacune de ces deux nations. Par la stabilité de frontières « reconnues », la paix a trouvé sa solution juste qui s’est manifestée par un grand moment historique, celui, en 1962, de la célébration de la messe à Reims à laquelle étaient présents deux chefs d’État et de gouvernement, tous les deux catholiques : Charles de Gaulle et Konrad Adenauer.

Dès lors qu’elle ne se confond pas avec une guerre sans fin et qu’elle ne se réduit pas à une paix des vainqueurs, la lutte légitime pour la reconnaissance peut parfaitement intégrer la dimension autant spirituelle, éthique et politique du pardon. Ce n’est pas le moindre des paradoxes que ce soit une philosophe, qui se définissait d’abord comme juive, qui rappelle les potentialités civiques de la prédication du Christ.